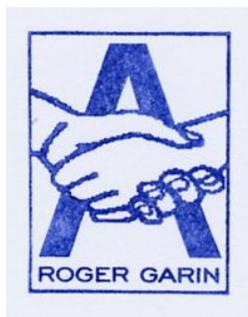


*La Lettre de l'Association Roger Garin*  
*(Les Amis du Long Séjour)*  
**n°89                      mars 2007**



**Aux dernières nouvelles, un poste d'animatrice devrait être ouvert prochainement dans le service de SLD à Albi.**

Aujourd'hui, 6 mars 2007, nous sommes au 272ème jour sans animatrice.

**Lettre ouverte de notre président aux membres de l'ARG**

Madame, Monsieur, chers amis,

Permettez-moi de féliciter tous ceux qui se sont mobilisés pour le retour d'une animatrice dans le service de Soins de Longue Durée du Centre Hospitalier d'Albi.

La preuve est faite que la mobilisation sous forme d'une pétition largement signée, de délégations et de contacts ainsi que d'écrits divers peut faire évoluer la situation de nos résidents.

Alors même que l'on nous opposait, argument similaire pour l'absence de toilettes dans les chambres, que l'état de santé et de dépendance des résidents ne leur permettait plus d'apprécier la présence d'une animatrice.

Nous n'avons pas oublié qu'ils ne sont pas à même de se défendre seuls. Et que nous devons les soutenir sans relâche, pas seulement par notre action habituelle de bénévole, de famille ou de soignant, mais aussi par une action citoyenne continue.

Il reste encore beaucoup à faire pour que des souffrances inutiles soient évitées. Qu'elles ne viennent pas amplifier celles qui sont inévitables du fait de la maladie et de l'âge.

Continuons à dire partout, inlassablement, que le retard d'équipement en chambres individuelles par rapport à la moyenne nationale crée des

situations particulièrement douloureuses. Que l'absence de W-C dans la moitié des chambres est un archaïsme moyenâgeux (seules 10 % des chambres d'institutions pour personnes âgées en France n'en sont pas équipées : il s'agit essentiellement de bâtiments anciens à rénover). Que l'insuffisance en aides-soignantes est défi au bon sens. Que nos structures publiques doivent amplifier leur effort d'ouverture, d'égalité et de justice, conditions sine qua non du respect des personnes âgées.

A tous, bravo pour cette victoire ! Ce n'est qu'un début, je l'espère.

Bien à vous tous,

## **Bilan financier pour 2006 (en Euros)**

### **Recettes : 10505,59**

Soit :

- dons : 5182,28
- cotisations : 4863,31
- subventions : 460,00

### **Dépenses : 8931,65**

Soit :

- animations : 6002,65
- organisation du concert de 2006 : 1161,53
- papeterie, informatique : 1159,09
- fleurs pour les anniversaires : 237,15
- photographies : 25,46
- divers : 345,77

Le solde sur notre compte au 31 décembre 2006 est de 1573,94 Euros.

**Rappel : en 2007, nous organisons à nouveau un concert.**

Il aura lieu le samedi 2 juin à la Cathédrale. Pouvez-vous nous dire ce

que vous souhaitez voir se réaliser si cette manifestation nous rapportait quelques subsides ? Adresser vos idées aux membres du bureau de l'ARG.

Vous pouvez parrainer le concert 2007 comme en adressant vos dons, anonymes ou non, à René Manteau ou à Bernard Pradines, de préférence par un chèque libellé à l'ordre de l'Association Roger Garin et en précisant au verso : concert 2007.

**Devinette d'une citation** : lumière blafarde venue du début du vingtième siècle, elle est un avertissement sans fard à toute logique institutionnelle qui déraperait à son profit et au détriment de ses bénéficiaires.

Qui a écrit la longue phrase suivante, un peu difficile à lire ?

« Il fallait éviter à tout prix de se faire remarquer, rester tranquille même si on y éprouvait la plus grande répugnance, tâcher de comprendre que cet immense organisme judiciaire restait toujours en quelque sorte dans les airs et que si l'on cherchait à y modifier quelque chose de sa propre autorité on supprimait le sol sous ses pas, se mettant ainsi en grand danger de tomber, alors que l'immense organisme pouvait facilement — tout se tenant dans son système — trouver une pièce de rechange et rester comme auparavant, à moins — et c'était le plus probable — qu'il n'en devînt encore plus vigoureux, plus attentif, plus sévère et plus méchant ».

**Vous voulez adhérer ou soutenir l'Association Roger Garin :**

Vous pouvez vous adresser aux membres du bureau ou du Conseil d'Administration :

Madame Madeleine RAYNAUD, bénévole, Présidente d'Honneur,  
Madame Régine JEANSELME, infirmière, Secrétaire,  
Madame Françoise CAZAURANG, aide-soignante, Trésorière,

Docteur Bernard PRADINES, médecin, Président,  
Vice-Présidents :

Madame Marthe CANDEIL, bénévole,  
Madame Danielle SANCHEZ, bénévole,  
Monsieur Gérard ANDRIEU, bénévole,  
Monsieur René MANTEAU, infirmier,  
Madame Lily GROC, bénévole.

Membre du Conseil d'Administration sans être membres du bureau :

Madame Béatrice BORIES, bénévole,  
Madame Martine CHAPPERT, bénévole,  
Madame Christiane GUIBERT, bénévole.

Je veux devenir adhérent(e) : je verse au moins 8 Euros, de préférence en libellant un chèque à Association Roger Garin.

Je veux faire un don : je le précise au dos du chèque.

## **Constitution du comité de rédaction de la Lettre de l'Association Roger Garin (ARG)**

Afin d'améliorer notre démarche, un comité de rédaction de notre lettre s'est constitué à compter de la précédente édition.

Pouvez-vous nous dire si vous souhaitez en faire partie ?

## **Composition du nouveau pôle des personnes âgées**

### **POLE PERSONNES AGEES**

Mapad  
USLD  
UMG  
SSI  
SSR  
Court Séjour Gériatrique

MAPAD : Maison d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes dont le médecin chef de service est le Docteur Guylène Sancéré.

USLD : Unité de Soins de Longue Durée (en fait il s'agit d'un service et non d'une unité qui a ouvert le 28 janvier 1992 lors de la création de la MAPAD)

UMG (Unité Mobile de Gériatrie) dont le médecin responsable est le Docteur

Pierre Cassaigne.

SSI : Service de Soins Infirmiers

SSR (Service de Soins de Suite et de Réadaptation, autrement qualifié de Moyen Séjour) dont le chef de service, le Docteur Wassim Hamié, est désormais aussi chef du pôle des personnes âgées.

Le Court Séjour Gériatrique n'est pas encore créé.

## **Libres propos**

Sujet: La Maltraitance

Jeune aide-soignante, 20 ans, a produit sur un site internet des photographies de malades âgés atteints de la maladie d'Alzheimer. Condamnée à 2 mois de prison avec sursis, 500 euros d'amende, exclusion de l'établissement.

Un exemple, entre autres, de misère humaine, d'inadaptation profonde, de manque de formation et de motivation qui conduit à un délit tout à fait répréhensible. Il n'est donc pas question d'excuser un geste dans ce qu'il contient d'odieux et de condamnable, a fortiori s'il a été commis dans un esprit de dérision.

Toutefois, notre conception de la société nous conduit aussi à considérer qu'un jeune de vingt ans a droit à une possibilité de remédiation accordée à des délinquants qui ont commis des actes beaucoup plus graves. D'où la question des mesures éducatives prises sans lesquelles une condamnation sèche est un échec pour la société et pour la personne qui ne retrouvera pas facilement un emploi alors que c'est justement à partir de cette erreur de jeunesse qu'elle peut, si on l'y aide, se réformer pour faire d'excellentes choses.

Les institutions et ceux qui les représentent se doivent aussi d'être exemplaires et les maltraitances passives, celles devant lesquelles tout le monde ferme les yeux, perpétrées contre des personnes âgées et dépendantes et parfois même contre les personnels, sont si nombreuses que l'on s'interroge sur des modes de pensée qui épargnent toujours les gens bien en place, formés, instruits, dont les décisions induisent souvent, en pleine connaissance de cause, des maltraitances intolérables, non châtiées autrement que par la promotion professionnelle et sociale de leurs auteurs et la condamnation sans appel de ceux qui ont osé parler sur un sujet tabou.

En conclusion, nous n'approuverons certes pas, mais avant de crier: "Haro sur le baudet!" et "de dévouer le maudit animal", on souhaiterait que les belles âmes s'interrogent, les pharisiens de tous poils aussi. " Que ceux qui n'ont jamais eu rien à se reprocher lui jettent la première pierre!" Toute tentation facile de se donner bonne conscience par la récupération d'un tel sujet serait d'un très mauvais goût, pour ne pas dire de la dernière indécence.

Le futur résident.

### **Citation :**

« Si nous nous obstinons à concevoir notre monde en termes utilitaires, des masses de gens en seront constamment réduites à devenir superflues. »

Hannah Arendt

## On ne saurait mieux dire

Ci-dessous une citation un peu compliquée mais rendant bien compte d'une réalité quotidienne : celle de la prise en charge des symptômes psycho-comportementaux des démences (SCPD) autrement qualifiés de troubles du comportement :

« Les SCPD sont un indicateur de la tolérance des aidants, familiaux ou institutionnels. L'épuisement des aidants et leur non-disponibilité en raison de la charge de travail participent à l'exacerbation des symptômes. Leur demande face aux troubles du comportement est toutefois à élaborer, car il est des circonstances où il est légitime de se demander pour qui est en fin de compte réalisée une prescription médicale : pour la personne âgée, pour les autres malades ou pour les aidants ? La peur de mal faire catalyse volontiers l'orientation d'un transfert vers le prescripteur — il n'écoute pas assez les soignants — et non vers le patient, enfermant un peu plus dans un non relationnel malade, famille, aidant et médecin, ce qui ne peut que réveiller ultérieurement les SCPD.

La relation humaine a un rôle fondamental pour freiner la peur de la régression qu'exprime parfois les SCPD et invite à respecter la subjectivité des malades et de leurs aidants. »

Source :

Symptômes comportementaux et psychiatriques de la démence : comment s'y retrouver ? Thomas P. CHU de Limoges. Gériatrie Pratique. Février 2007, n°184, p 10-11.

# L'UMG à l'honneur dans le journal de l'hôpital (BIP) pour son action au service des aînés :

## Unité Mobile de Gériatrie



Equipe au complet en présence de Mme LOSSER, directrice-adjointe et Mme DEDIEU (adjointe au maire)

L'équipe de l'Unité Mobile de Gériatrie (UMG) est composée de :

- M. le Docteur Wassim HAMIE  
médecin gériatre, chef de service
- M. le Docteur Pierre CASSAIGNE  
médecin gériatre
- Mme GRES Geneviève,  
Infirmière
- Mme OBELLIANNE Brigitte,  
assistance sociale
- M. VIGOUROUX Cyril,  
Ergothérapeute
- Mme GINESTET Josiane,  
Psychologue
- Mme FABRE Sandrine,  
secrétaire médicale (tel : 05 63 47 48 01)

Spécialiste de l'autonomie de la personne âgée, l'UMG fait partie du pôle personnes âgées. L'UMG a été créée en 2004 pour améliorer la prise en charge de la personne âgée fragile, lors d'une hospitalisation, à domicile, ou lors d'une consultation avancée en collaboration avec le médecin traitant, l'équipe soignante (IDE, SSIAD) et les différentes institutions de maintien au domicile (CLIC, aide ménagère...).

L'UMG effectue une évaluation globale, médicale, psychologique et sociale de la personne âgée fragilisée et fait des propositions de prise en charge.

Lors d'une hospitalisation, l'UMG participe à l'organisation de la sortie en fonction du projet de vie.

Elle coordonne les acteurs de terrain autour de la personne âgée.

Elle soutient, informe la personne âgée et son entourage.

Elle prévient les situations de crise (aidant principal hospitalisé, épuisement de l'entourage...)

Le médecin traitant reste maître de la prise en charge de son patient.

Un des membres de l'équipe de l'UMG peut intervenir au domicile de la personne âgée en dehors d'une situation de crise, pour une aide au diagnostic ou à la prise en charge (marche, nutrition, démence...)

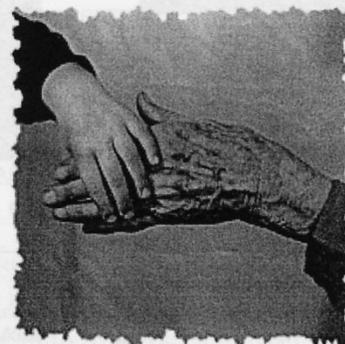
L'UMG assure également des formations.

Les consultations ont lieu :

- au Centre Hospitalier d'Albi
- à la Clinique Toulouse Lautrec
- à la Clinique Claude Bernard
- dans les différentes maisons de retraite du Tarn Nord.

L'UMG apporte des soins à une moyenne de 3 personnes âgées par jour (dont 70% sont des femmes).

L'UMG intervient sur appel de la personne âgée, de son entourage, du médecin traitant ou de l'équipe soignante, parce que même à 80 ou 90 ans il y a encore une dynamique et une trajectoire de vie.



\*\*\*\*\*